



COMMUNE DE MORMANT

Place du Général de Gaulle – 77720 Mormant

SAISON 2023/2024

ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE CLASSIQUE ET MODERN JAZZ

FICHE D'INSCRIPTION

à déposer obligatoirement en mairie

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

Date de Naissance :/...../.....

Choix de votre cours en accord avec le professeur :

Mercredi :

- Cours de **danse classique** Débutant de 16 h 30 à 17 h 30 ⇒ 130 € /an
- Initiation** enfants de 3 à 4 ans de 17 h 30 à 18 h ⇒ 65 € /an
- Cours de **danse classique** Moyen de 18 h à 19 h ⇒ 130 € /an

Jedi :

- Initiation** enfants de 5 à 6 ans de 17 h 30 à 18 h 15 ⇒ 100 € /an
- Modern Jazz** enfants de 7 à 10 ans de 18 h 15 à 19 h 15 ⇒ 130 € /an
- Modern Jazz** enfants de 11 à 15 ans de 19 h 15 à 20 h 15 ⇒ 130 € /an
- Modern Jazz** les adolescents de + 16 ans et adultes ... de 20 h 15 à 21 h 45 ⇒ 150 € /an

PERSONNES RESPONSABLES DE L'ENFANT : si l'élève est mineur

PARENT 1 (Nom – Prénom) : _____

Tél portable : _____ Mail : _____

PARENT 2 (Nom – Prénom) : _____

Tél portable : _____ Mail : _____

ADRESSE DU DOMICILE : _____

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom – Prénom : _____ Tél : _____

Pièces à fournir :

- pour les mineurs : l'arrêté du 7 mai 2021 fixe le nouveau questionnaire relatif à l'état de santé du mineur. Le nouveau questionnaire est téléchargeable sur notre site.
- pour les adultes, certificat médical déjà transmis : 2021 ou 2022 ou 2023 (entourez l'année)

RÈGLEMENT :

- en espèces
- en chèque → 1 chèque ou 2 chèques **Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement

Autorisez-vous la prise de photos et vidéos de votre enfant dans le cadre de son activité artistique, ayant pour objectif de promouvoir notre école municipale de danse ? OUI NON

Reprise des cours :

le mercredi 13 septembre 2023
à la salle de danse – place du 19 mars 1962 – 77720 Mormant

Règlement intérieur :

- Il n'y a pas de remboursement possible des inscriptions en cours d'année même en cas d'absence prolongée de l'élève.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception précisée en cours d'année).
- Les cours s'effectuent en chaussons de danse, chaussettes ou pieds-nus. Seules sont autorisées les chaussures avec les semelles propres et claires réservées exclusivement à un usage intérieur.
- Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux élèves de bien respecter les horaires de début de chaque cours (prévoir une arrivée en avance pour avoir le temps de se préparer).
- Il n'est pas autorisé de réaliser des photos ou des vidéos des cours sans autorisation.
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations d'effets personnels au sein de ses locaux.
- Pour les cours d'enfants, la municipalité et le professeur ne sont responsables des élèves que pendant la durée des cours, les parents ou responsables légaux des enfants doivent venir les chercher à l'issue de chaque cours.
- La ville de Mormant décline toute responsabilité en dehors des cours.

Je soussigné(e) ,....., déclare avoir pris connaissance de règlement intérieur.

Fait à, le

Signature des parents pour les mineurs :